

LE COÛT DU CATALOGAGE

ESSAI D'ÉVALUATION D'APRÈS QUELQUES BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES*

C'EST à l'occasion du congrès 1989 de l'IFLA sur les bibliothèques et l'économie que cette étude a été menée, mais l'enquête sur laquelle elle repose (cf. annexe) a été effectuée à une époque où les bibliothèques françaises, comme bien d'autres de par le monde, s'interrogent sur leurs coûts de fonctionnement et sur l'opportunité de l'automatisation comme moyen de réduire ces coûts ou, tout au moins, d'améliorer leurs performances tout en conservant un coût d'exploitation raisonnable.

Parmi les activités exercées par les professionnels de l'information, le catalogage a longtemps été considéré comme une des plus nécessaires et l'une des plus techniques. C'était le seul moyen de faire connaître au lecteur les richesses documentaires de la bibliothèque et de lui permettre d'accéder au document recherché. Il devait en outre permettre d'établir des bibliographies et d'éditer des catalogues importants. Traditionnellement, cette technique occupait un temps important dans la formation professionnelle, elle a donné lieu à de nombreuses controverses nationales et à des conférences internationales. Elle a connu des experts et des théoriciens célèbres.

A l'époque où le catalogage était un art artisanal, chaque bibliothèque avait souvent ses propres règles, tant pour le catalogage descriptif que pour le catalogue matières, et l'important était de respecter les règles « maison » pour ne pas nuire à l'uniformité des fichiers. La nécessité d'établir des catalogues collectifs a obligé à une certaine harmonisation et les règles ont elles-mêmes connu des refontes et des vérités successives.

Avec l'explosion documentaire et l'impossibilité générale de maîtriser la production mondiale, est apparue la notion de contrôle

bibliographique universel, fondée sur le partage du travail de recensement entre les pays producteurs d'information. Ce partage du travail, et sa conséquence, l'échange des données, ont comme corollaire la nécessité de s'entendre sur la forme de la description bibliographique, qui a abouti à la famille des International standard bibliographic descriptions (ISBD).

Coûts invisibles

L'idée de pouvoir récupérer et réutiliser le travail fait par d'autres a longtemps été plus virtuelle qu'inscrite dans les faits. Les progrès des techniques informatiques permettent maintenant ce qui n'était qu'une prémonition géniale.

Dans le catalogage manuel, artisanal, où chaque établissement cataloguait pour ses besoins propres, les investissements matériels étaient faibles (machines à écrire, fichiers) et, *grosso modo*, proportionnels au nombre de notices à produire. Quant aux coûts de personnel, dont on verra plus loin qu'ils sont souvent considérables, ils paraissaient aller tellement de soi, qu'on ne cherchait pas vraiment à les mesurer. Ce n'est qu'à une époque récente, où tous les pays du monde ont connu des restrictions budgétaires et où les effectifs se sont mis à diminuer, que des questions ont commencé à se poser. Dans les grandes bibliothèques anglo-saxonnes, à la Bibliothèque du Congrès et à la British library, des études de coût minutieuses ont été menées.

Traditionnellement, en France, le coût du personnel payé par l'Etat est occulté dans les bibliothèques publiques. A ma connaissance, il a été calculé pour la première fois dans l'étude de Gérard Thirion (5). De même, une fausse conception du service public a souvent empêché d'évaluer ce coût. Il était admis que le prix à payer ne devait pas remettre en cause des services jugés indispensables et le personnel voyait d'un mauvais œil qu'on estimât le coût du travail fourni. Preuve d'une mauvaise conscience plus ou moins avouée.

Dans le catalogue automatisé, les investissements sont énormes, tant pour le matériel informatique que pour les logiciels utilisés. On passe au stade industriel et, pour

* L'article présenté ici est la version remaniée d'une communication présentée au congrès de l'IFLA, qui s'est tenu du 19 au 26 août 1989 à Paris.

rentabiliser les investissements, il faut entièrement repenser les problèmes. Il faut impérativement réutiliser les notices informatiques produites par d'autres et donc uniformiser les règles et les formats adoptés. La baisse des coûts de personnel doit compenser le coût informatique de la notice, qui, lui, est très-visible. L'organisation de la bibliothèque elle-même s'en trouve affectée et tout doit concourir à un rendement optimum, qui n'est cependant atteint qu'après des tâtonnements et une certaine croissance.

On assiste alors à une modification des compétences. Quand on se contente de récupérer des notices dans une base bibliographique, il n'est point besoin de connaître en détail les règles de catalogage. La recherche dans les catalogues imprimés supposait connues les règles d'intercalation et de catalogage ; la recherche en ligne ignore ces subtilités et les accès numériques, comme l'ISBN (International standard book number), quand il existe, sont de loin les plus fiables.

Aujourd'hui, le catalogage, injustement décrié, tend à disparaître des formations professionnelles. Quand il subsiste, il devient l'affaire de spécialistes, qui traitent des documents rares, établissent les bibliographies nationales et doivent connaître à la fois les règles de catalogage et les formats.

Cependant il serait regrettable que la conscience des coûts du catalogage amène les agences bibliographiques nationales à trop sacrifier la qualité du catalogage, alors que leur tâche essentielle est de fournir aux autres des notices de qualité réutilisables telles quelles. En effet, même si à l'intérieur d'une bibliothèque une notice succincte suffit, la plupart du temps, pour qu'un lecteur retrouve ce qu'il cherche — et d'ailleurs les OPACs (Online public access catalogues) prévoient généralement un affichage simplifié —, de très gros catalogues collectifs exigent des notices précises et exactes, pour que les bibliothèques participantes sachent à laquelle d'entre elles doit être rattachée leur localisation, faute de quoi on accumule les doubles, qu'il faut examiner un par un pour éliminer les ambiguïtés.

En ce qui concerne le catalogage automatisé, la constitution du catalogue fait appel à deux techni-

ques, la récupération de notices toutes faites d'après une source extérieure ou le catalogue original. Tous les systèmes existants font appel à ces deux techniques, quoique dans des proportions différentes.

Dans un assez grand nombre de cas, les bibliothèques françaises ont choisi de cataloguer isolément

gnent pas la masse nécessaire à des conversions massives de catalogues rétrospectifs.

Enfin, dans d'autres cas, la priorité est donnée à la récupération de notices par le recours à des sources extérieures très volumineuses ou très pertinentes. Les bibliothèques universitaires qui ont choisi de travailler sur l'OCLC (Online

La baisse des coûts de personnel doit compenser le coût informatique de la notice qui, lui, est très visible

sur leur système propre ; le recours à des sources extérieures est utilisé seulement pour la constitution initiale du fichier en remplaçant les notices manuelles existantes par les notices informatiques prises ailleurs. Le schéma directeur informatique du ministère de la Culture a montré que les fichiers automatisés ainsi constitués avaient été revendus plusieurs fois, souvent avec un faible taux de réutilisation. Le catalogage courant est destiné à se faire au fur et à mesure dans le système choisi. C'est le cas dans les nombreuses bibliothèques municipales qui se sont informatisées récemment : Lyon, Caen, Marseille, Aix-en-Provence, etc. Cela tient au fait que les grands réseaux de catalogage ne sont pas encore très répandus en France et on peut se demander si ce type de catalogage se maintiendra.

D'autres ont choisi le catalogage en réseau. C'est le cas des bibliothèques universitaires qui ont choisi d'adhérer au réseau Sibil-France. Dans ce cas, l'apport initial est réduit aux notices produites par le réseau suisse du même nom, en attendant des accords éventuels avec la Bibliothèque nationale. Chacune des bibliothèques participantes récupère ce qu'elle trouve et catalogue ce qu'elle ne trouve pas. Etant donné le relatif petit nombre de participants, le taux de création reste encore élevé. Il varie suivant la nature du fonds des bibliothèques participantes. En général, seul le catalogage courant est automatisé. Les notices du réseau n'attei-

computer library center) ont privilégié cette base bibliographique très riche en fonction d'un taux de recouvrement élevé avec leurs catalogues. Leurs collections étrangères étaient très bien représentées dans l'OCLC. Leur récupération est donc importante et les créations se font pour les ouvrages français et la francisation des vedettes matières.

A la Bibliothèque Sainte-Geneviève, nous avons décidé de travailler sur la base BN-OPALE de la Bibliothèque nationale. Bien qu'incomparablement moins riche que l'OCLC, cette base était particulièrement adaptée à notre fonds du fait d'un taux de recouvrement de plus de 90 %. En effet, la Bibliothèque Sainte-Geneviève, encyclopédique et non spécialisée, reçoit de la Bibliothèque nationale le dépôt légal imprimeur et achète souvent les mêmes ouvrages étrangers que cette dernière.

Le coût du catalogage

Dans le coût du catalogage deux éléments principaux sont à prendre en compte, le coût du personnel et le coût du matériel. Dans le cas du catalogage automatisé, ce dernier comprend les machines, le logiciel et les coûts de télécommunication.

Le coût du personnel

Les coûts du personnel sont les plus faciles à mettre en évidence. On a évalué le temps passé aux différentes opérations formant le catalogage¹ : catalogage descriptif, rédaction de la notice, établissement des vedettes auteurs et matières, relectures et contrôles ; dactylographie et intercalation en cas de catalogage manuel ; administration de la base, gestion des fichiers d'autorité dans le cas de grands systèmes coopératifs.

Pour ce faire, j'ai demandé aux bibliothèques d'évaluer en nombre de postes le temps passé par le personnel des différentes catégories aux tâches énumérées ci-dessus (cf. annexe). Quand le catalogage n'occupe pas les agents à temps plein, cette évaluation n'est pas très facile à faire et les calculs sont forcément approximatifs. Dans certains cas, les évaluations ont été surestimées à l'évidence. Sachant la durée du temps de travail pour chaque

bibliothèque, les équivalents plein-temps ont été divisés par le nombre de notices produites pour trouver le temps passé à chaque opération. Malgré les incertitudes, dues aux erreurs possibles de l'évaluation initiale, les chiffres trouvés semblent assez cohérents.

Quand il s'agit de création de notices, le temps varie assez peu, qu'il s'agisse d'un système manuel, semi-manuel ou automatisé. Le temps nécessaire à la rédaction de la notice et aux contrôles est du même ordre. Les variations importantes — plus du simple au double à l'intérieur d'un même groupe de bibliothèques (pratiquant le catalogage manuel, semi-automatisé, automatisé, en réseau) — s'expliquent par le niveau du catalogage, supersimplifié ou supersophistiqué, l'organisation de la chaîne de travail ou la plus ou moins grande motivation du personnel.

Un autre facteur tient probablement au temps dont on dispose pour cette tâche. Il y a là un phénomène bien connu, qui se retrouve dans d'autres domaines d'activité. De même qu'on sait qu'une femme qui travaille à l'extérieur consacre infiniment moins de temps aux tâches ménagères que celle qui reste à la maison, de même les petites équipes très surchargées cataloguent plus vite que les équipes plus importantes dont c'est l'activité principale.

C'est ainsi qu'on catalogue plus vite en moyenne en bibliothèque centrale de prêt et en bibliothèque municipale qu'en bibliothèque universitaire ; le temps de catalogage relativement élevé à la Bibliothèque nationale, comme dans d'autres agences bibliographiques nationales, s'explique par

la spécialisation du personnel obligé à des vérifications nombreuses et enclin à perfectionner son travail. Outre la rédaction proprement dite de la notice signalétique, un travail important est fait pour les recherches et l'établissement des notices d'autorité.

Si en moyenne, tous systèmes confondus, le catalogage demande 1 h 41' par notice, le temps passé varie beaucoup suivant le type de bibliothèque. Pour les bibliothèques qui pratiquent le catalogage manuel, il peut passer de 36 minutes pour une bibliothèque centrale de prêt, qui catalogue beaucoup d'ouvrages simples et pour laquelle le catalogue n'est pas un instrument fondamental, à 4 heures pour une bibliothèque universitaire, qui pratique une indexation sophistiquée, catalogue beaucoup d'ouvrages difficiles et dont la productivité n'est pas très élevée.

Le catalogage sur micro-ordinateur, qui permet à partir d'un seul enregistrement d'obtenir le jeu de fiches complet, prêt à l'intercalation, fait baisser le temps moyen de catalogage. Les bibliothèques universitaires qui ont adopté le système Mobicat arrivent à un temps moyen de 1 h 8' par notice.

Dans ces deux cas, les temps indiqués comprennent le catalogage descriptif, l'indexation matières et l'intercalation. Quand le catalogage est automatisé, l'intercalation disparaît, mais le catalogage en format est plus long et plus compliqué que la création d'une notice en ISBD. Pour les bibliothèques municipales, qui font uniquement du catalogage original, le temps passé varie de 44 minutes à 1 h 13'. Pour les bibliothèques universitaires qui travaillent en réseau, tout dépend de l'organisation et du taux de créations par rapport à la récupération de notices préexistantes. Les éléments d'information recueillis pour les bibliothèques travaillant sur Sibil ou sur l'OCLC sont très comparables. Avec un taux de création variant de 60 à 70 % et un taux de récupération variant de 30 à 40 %, le temps moyen de catalogage d'une notice est d'environ 1 h 30'. La réponse de la bibliothèque Cujas (OCLC) est très voisine : pour 40 % de notices créées et 60 % de notices récupérées, le temps moyen est de 1 h 14'. La date relativement récente, 1984 et 1987, du début de leur participation au réseau per-

1. Deux études m'ont beaucoup aidée et servi de référence : celle de Gérard THIRION à la Bibliothèque universitaire de Nancy en 1976 (5), celle d'Albert POIROT à la Bibliothèque municipale classée de Dijon en 1988 (4). Bien qu'élaborées à des époques et dans des contextes différents, ces deux études avaient cherché à identifier le temps passé aux tâches exercées dans une bibliothèque. Les résultats auxquels étaient arrivés leurs auteurs, comparables à ceux de mon enquête, m'ont montré que je ne m'étais pas trompée trop lourdement dans des calculs, qui seraient toujours contestables. En effet, il n'est pas toujours facile pour les bibliothèques d'évaluer avec précision le temps passé aux différentes tâches de catalogage. Des enquêtes complémentaires ont permis de rectifier des évaluations trop élevées.

Tableau 1
Répartition du temps nécessaire
à la création d'une notice

	Catalogage		Autorité	Intercalation
	descriptif	matière		
Système manuel	de 25 à 29 %	14,5 à 22 %	0	20 à 30 %
Semi-automatisé (Mobicat)	de 47 à 65 %	19 à 28 %		16 à 25 %
Automatisé B.N. Bgf	72 %	13 %	15 %	0

Les petites équipes très surchargées cataloguent plus vite que les équipes plus importantes, dont c'est l'activité principale

met d'espérer une amélioration de ces performances.

L'expérience de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, qui récupère la quasi-totalité de son catalogage, est encore trop récente (janvier 1989) pour qu'on puisse en tirer des conclusions. Le temps passé au terminal pour récupérer une notice est de 3 mn 24 s, mais il faut ajouter à ces chiffres la durée nécessaire à l'indexation Dewey et le catalogage original des ouvrages non trouvés, qui n'a pas encore débuté.

Le cas des agences bibliographiques nationales, qui font du catalogage original de grande qualité, auquel s'ajoutent le travail sur les fichiers d'autorité et la maintenance de la base, doit être examiné à part. À la Bibliothèque nationale, le temps moyen est de 2 h 56' par notice; ce temps est très voisin de celui de la Bibliothèque du Congrès, qui, pour les mêmes opérations (catalogage descriptif, matières et autorités), s'élève à 2 h 33'.

Si on essaie d'étudier la répartition du temps passé à la création d'une notice, on constate que la part consacrée à la description de l'ouvrage croît d'autant plus que le système est automatisé (cf. tableau 1). Le temps passé aux intercalations est compensé par celui consacré à la gestion de la base et aux notices d'autorités.

Le calcul du coût en personnel de la notice a été effectué en fonction du coût budgétaire de chaque poste au taux de 1989. La dépense annuelle moyenne pour chaque catégorie — traitement, plus indemnités, plus supplément familial de traitement, plus charges sociales — a été évaluée comme suit :

- 198 567 F pour le personnel scientifique (conservateurs) ;
- 145 508 F pour le personnel technique (bibliothécaires adjoints) ;
- 103 932 F pour le personnel de catégorie C (dactylos, magasiniers, etc.).

Le coût d'une notice s'inscrit dans une fourchette allant de 63 F à

441 F pour les bibliothèques cataloguant manuellement. La moyenne pour les bibliothèques de lecture publique est de 151 F et de 257 F pour les bibliothèques universitaires.

Les bibliothèques universitaires utilisant le système Mobicat sur micro-ordinateur ont un coût moyen de 125,35 F. Celles qui cataloguent en réseau automatisé ont une notice revenant à 165,25 F. Quant à la Bibliothèque nationale, la notice de la *Bibliographie de la France* coûte, travail sur les autorités compris, 272,85 F, ce qui n'est pas très éloigné des coûts calculés à la Bibliothèque du Congrès ou à la British library (cf. tableau 2).

Le coût de la notice varie pour chaque établissement, non seulement en fonction du temps passé, mais encore en fonction de la répartition des catégories du personnel entrant en ligne de compte. Ainsi, bien que demandant une demi-heure de moins (1 h 04' au lieu de 1 h 37'), la notice de la bibliothèque Sainte-Geneviève coûte plus cher en personnel (126,96 F au lieu de 116,40 F) que la notice de la bibliothèque municipale de Colmar, car la part du personnel scientifique y est beaucoup plus importante (25 minutes au lieu de 3 minutes) et celle du personnel de catégorie C très inférieure (2 mn 30 s au lieu de 46 mn 15 s).

Il y a là deux conceptions différentes de l'importance du catalogage, sans doute défendables toutes les

deux, mais dont il faut mesurer les implications financières. La différence entre les deux bibliothèques tient à la place donnée au catalogue matières pour lequel le personnel scientifique consacre beaucoup de temps à Sainte-Geneviève et dont il assure l'intercalation, ce qui n'est pas le cas à Colmar.

Les coûts informatiques

Relativement simple à calculer pour des bibliothèques travaillant de façon autonome sur leur propre système, le coût informatique des notices est difficile à cerner pour des bibliothèques travaillant en réseau. En effet, les charges sont calculées de façon différente d'un système à l'autre et les comparaisons délicates².

Comme nous l'avons vu, il faut distinguer les systèmes qui permettent une récupération maximum de ceux qui demandent un taux de création important, tout en sachant qu'au fur et à mesure que l'ampleur de la base bibliographique et le nombre des participants augmentent, le taux de création tend à décroître. Par ailleurs, comme le coût en personnel, le coût informatique dépend de l'efficacité des catalogueurs. Non seulement du nombre de notices produites à l'heure, mais aussi des capacités à utiliser le système

2. Je me suis beaucoup servi d'un document, élaboré en 1988 par Catherine LUPOVICI et Patrice PENNEL à la DBMIST (3), qui mettait en évidence les données entrant en ligne de compte, les différences de tarification dans les réseaux existants et l'influence prépondérante sur les coûts des performances des utilisateurs et de la façon d'utiliser le système. Par ailleurs, grâce à l'obligeance de Lucia RATHER à la Bibliothèque du Congrès et à celle d'Andy STEPHENS à la British library, j'ai eu communication d'études de coûts qui ont été pour moi des références très précieuses.

Tableau 2
Coût de la notice suivant le système de catalogage

	manuel	sur micro	automatisé	en réseau
Lecture publique	151 F		76,30 F	
B.U.	257 F	125,35 F		165,25 F
B.N. Bgf			272,85 F	

Le coût informatique payé par la bibliothèque utilisatrice peut être très différent du coût réel

d'une façon optimale, utilisation des heures creuses, utilisation coordonnée, peu de connexions et de déconnexions, etc.

Enfin, précisons que le coût informatique étudié est celui payé par la bibliothèque utilisatrice. Il peut être assez différent du coût réel, soit que le réseau se réserve une marge bénéficiaire pour son bon fonctionnement et ses investissements, soit qu'au contraire il pratique une politique tarifaire au-dessous de ses coûts réels.

Dans tous les cas, il s'agit de coûts de fait, qui peuvent beaucoup varier d'une bibliothèque à une autre pour le même système, et non de coûts théoriques.

Les seules données sûres dont nous disposons proviennent de deux études faites, l'une pour la Bibliothèque nationale, l'autre pour la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (DBMIST), faisant le bilan de l'opération Mobicat. A la Bibliothèque nationale, l'étude de Christian Lérin (2), menée en octobre 1987, a pris en compte les coûts d'investissement (matériel, logiciel, études) et les coûts d'exploitation. Elle a conclu à un coût de 25 F par notice pour les périodiques du Centre national des publications en série (CNEPS); 33,42 F par notice pour les phonogrammes (base LEDA); 63 F par notice pour les monographies (base BN OPALE).

En juin 1988, Béatrice Estéoule a évalué le coût technique des 80 000 notices produites par l'opération Mobicat (1). Ce système de catalogage en local a doté les bibliothèques universitaires de micro-ordinateurs équipés d'un logiciel de catalogage produisant des fiches bristol prêtes à l'intercalation et des disquettes permettant un chargement ultérieur.

Si le coût « technique » est de 4 835 200 F pour 80 000 notices, cela remet le coût à 60,44 F la notice, le coût informatique local varie de 8,15 F à 43,60 F suivant le rythme de travail pratiqué.

Dans les réseaux, la tarification peut être faite en tenant compte

de la consommation réelle des ressources informatiques, mais, le plus souvent, il s'agit d'une tarification forfaitaire, qui puisse permettre à un utilisateur potentiel d'évaluer le coût à payer pour une année. Même ainsi, il est souvent difficile de prévoir, car pour la mise en place d'un système de catalogage automatisé, il y aura une phase plus ou moins longue de mise en place, formation, rodage et montée en charge avant que le système ne soit pleinement opérationnel. Peu de bibliothèques françaises sont vraiment arrivées à ce stade.

Les tarifications des réseaux de catalogage sont établies selon deux systèmes principaux :

— *forfait annuel par poste de travail* : c'est le cas du réseau Sibil-France qui demande aux bibliothèques participantes un forfait de 15 000 F par an et par terminal. De même, la Bibliothèque nationale demande à la Bibliothèque Sainte-Geneviève 1 000 F par mois et par terminal. Il va de soi que dans ce cas, les bibliothèques doivent faire un réel effort d'organisation et centraliser le catalogage pour utiliser à plein les terminaux si elles veulent arriver au moindre coût. Les frais de télécommunications sont à la charge des bibliothèques.

A l'heure actuelle, coût informatique plus coût télécommunications reviennent à 1,20 F par notice à la Bibliothèque Sainte-Geneviève pour le travail sur BN-OPALE. Dans une bibliothèque universitaire travaillant sur le réseau Sibil, le coût informatique peut être évalué à 5,80 F par notice. A la Bibliothèque de la Cité des sciences et de l'industrie, il n'a pu être calculé pour le catalogage seul, puisque le coût annuel du système intégré, soit 412 F par notice, comprend le catalogage, le prêt et l'interrogation en ligne.

— *Facturation détaillée au produit* : c'est le cas d'OCLC qui facture la première mise à jour (c'est-à-dire la localisation d'une notice), les produits en différé, les statistiques et crédite la bibliothèque participante pour toute nou-

velle notice créée. Pour la France, les tarifs actuellement pratiqués par OCLC sont de 12,60 F pour toute notice localisée et de 2,50 F de crédit pour toute nouvelle notice créée ; les coûts informatiques locaux plus télécommunications se situent actuellement entre 24 et 32 F.

En conclusion

Je n'espérais pas, en commençant cette étude, arriver à chiffrer avec précision le coût d'une notice produite. Seuls les gros systèmes, maîtrisant complètement leurs coûts, y sont arrivés. Même si les chiffres annoncés sont approximatifs, il apparaît clairement que dans le prix de revient d'une notice, la part des frais de personnel est considérable par rapport aux coûts informatiques. Nous avons vu que, grâce à l'automatisation, disparaissaient certains coûts de personnel tels que le report des vedettes secondaires ou celui de l'intercalation. D'autres sont apparus, comme ceux de la gestion de la base ou du fichier d'autorité. Les systèmes qui ne les avaient pas pris en compte au départ en ont durement ressenti les conséquences. Quoi qu'il en soit, il apparaît que le coût de création d'une notice est suffisamment élevé pour que les duplications soient soigneusement évitées. La récupération dans la base, source de qualité maximale — celle de l'agence bibliographique nationale, quand elle existe — doit devenir la règle.

Cependant, en France tout au moins, les frais de personnel et les frais de fonctionnement figurent sur deux budgets séparés. Dans les bibliothèques publiques, le personnel est payé par l'Etat ou par les collectivités locales et les établissements n'intègrent pas les frais de personnel dans leurs coûts de fonctionnement. Ces coûts sont souvent sous-estimés : jusqu'à une date récente, les charges sociales n'apparaissaient pas sur les bulletins de salaire et étaient généralement méconnues. Les économies de personnel, très importantes en charges financières, n'allègent pas le budget des établissements qui les réalisent. En revanche, les coûts informatiques qui permettent ces économies sont supportés par les bibliothèques, qui n'ont donc aucun avantage tangible à améliorer leurs performances.

A dire vrai, ces coûts informatiques ne sont pas toujours connus.

A l'origine, le ministère de la Culture pour LIBRA, et le ministère de l'Education nationale pour les bibliothèques travaillant sur OCLC, ont pris à leur charge les coûts de télécommunication. La véracité des prix a été abandonnée au profit d'une politique de subventions volontaristes. Rien ne permettait aux bibliothèques d'apprécier véritablement les avantages et les inconvénients d'une solution par rapport à une autre. Il serait souhaitable qu'on leur donne les moyens d'évaluer réellement le prix de revient d'une notice bibliographique : coûts de personnel, coûts informatiques et télécommunications.

D'autre part, les économies réalisées grâce à une meilleure organisation et répartition des tâches devraient bénéficier aux établissements, afin de les aider à supporter les investissements informatiques réalisés et afin de les inciter à adopter des solutions performantes. Faute d'une compensation appropriée, on aboutirait tout simplement à un transfert de charges de la collectivité vers la bibliothèque, dont les moyens sont déjà très limités, et à paralyser la modernisation du réseau bibliographique.

Aujourd'hui, nous n'avons pas encore complètement touché les bénéfices permis par l'échange des données informatisées. Il nous faut encore faire évoluer les mentalités pour faire accepter l'idée qu'une notice normalisée est un produit industriel, représentant une valeur ajoutée au document, et qu'il faut savoir acheter à son juste prix. Il ne viendrait à personne l'idée de fabriquer ses chaussures soi-même pour éviter de les acheter au magasin. Cependant, il faut que les producteurs d'information sachent qu'ils doivent tenir compte du marché et des souhaits de leurs clients. Ceux-ci demandent toujours rapidité, fiabilité et facilité de récupération.

Bien des difficultés restent encore à maîtriser pour permettre une récupération aisée : l'adoption généralisée des formats Marc et l'utilisation d'Unimarc, passerelle obligée pour convertir les formats Marc entre eux. Quant aux problèmes techniques, ils sont en passe d'être résolus. L'échange de données sur bandes était complexe, le travail en ligne coûte cher, le CD-ROM est maintenant le système le plus économique pour décharger les notices faites

par d'autres. Il faut souhaiter sa généralisation rapide.

Ainsi pourrions-nous, la signalisation bibliographique assurée efficacement, consacrer notre activité à nos tâches essentielles : information des lecteurs, préservation et communication des collections.

BIBLIOGRAPHIE

1.

Estéoule, Béatrice, *Bilan Mobicat*, Paris, DBMIST, Bureau de la modernisation des bibliothèques, juin 1988 (non publié).

2.

Lérin, Christian, *Les coûts informatiques de production de notices*, Paris, Bibliothèque nationale, Service informatique et organisation, octobre 1987 (non publié).

3.

Lupovici, Catherine; Pennel, Patrice, *Réponse aux questions posées à la DBMIST [sur le coût des notices] lors de la réunion des directeurs de bibliothèques universitaires le 9 décembre 1987*, Paris, DBMIST, 1988 (non publié).

4.

Poirot, Albert, *Le circuit du livre : tableau pour la section d'étude et la section lecture publique*, Dijon, Bibliothèque municipale, novembre 1988.

5.

Thirion, Gérard, « Situation des bibliothèques françaises », *Bull. d'information de l'ABF*, n° 98, 1^{er} trim. 1976, p. 7-38.

ANNEXE

L'enquête : éléments de méthodologie

Faute de temps, il n'a pas été possible d'entreprendre une enquête de l'ampleur de celles qui ont été menées en Angleterre ou aux Etats-Unis. Un questionnaire assez succinct (cf. ci-dessous) a été envoyé à une vingtaine de bibliothèques, diverses par la taille et le fonctionnement ; l'échantillon choisi comprenait, outre de grandes bibliothèques automatisées comme la Bibliothèque nationale, des bibliothèques universitaires, des bibliothèques municipales et des bibliothèques centrales de prêt. Elles étaient automatisées suivant des systèmes différents, cataloguaient sur micro-ordinateurs, en général avec le logiciel Mobicat, ou travaillaient encore manuellement.

Les réponses les plus promptes sont arrivées des bibliothèques pratiquant le catalogage manuel. Au contraire, les bibliothèques automatisées ont été réticentes à répondre, en particulier celles qui travaillent sur de gros systèmes. En effet, l'automatisation est récente en France et, dans bien des cas, on peut considérer que la période de rodage n'est pas achevée, les coûts d'investissement n'ont pas encore produit tous les résultats attendus et la taille des réseaux n'est pas encore optimale. Il est possible aussi qu'on n'ait pas suffisamment pris en compte les réorganisations nécessaires.*

Le questionnaire**

Bibliothèque ou section :

Personne à contacter :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Nombre d'heures annuelles travaillées :

1. **Chiffre de vos acquisitions annuelles, monographies (en volumes)**
2. **Notices produites par an**
3. **Mode de catalogage:**
- 3.1 Manuel
- 3.2 Mobicat
- 3.3 Automatisé Depuis quelle date
- Dans ce cas précisez s'il s'agit :
- 3.3.1 De récupération simple
- 3.3.2 De catalogage en réseau (OCLC, Sibil, Libra)
- Dans ce dernier cas pouvez-vous indiquer :
- 3.3.2.1 Nombre ou pourcentage de notices créées
- 3.3.2.2 Nombre ou pourcentage de notices récupérées
- 3.3.2.3 Nombre ou pourcentage de notices modifiées
4. **Indexation matières :**
- Utilisez-vous :
- 4.1 Une liste de vedettes-matières préexistante (Rameau, Blanc-Montmayeur)
- 4.2 Une liste maison
- 4.3 Une classification :
- CDU
- Dewey
- Autre

*Ont répondu au questionnaire 2 bibliothèques centrales de prêt, 2 bibliothèques municipales classées, 8 sections de bibliothèques universitaires, deux services de la Bibliothèque nationale, ainsi que la Médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie (La Villette). Ont été également utilisés les résultats des études citées en référence.

**Destiné à rassembler un certain nombre de données chiffrées permettant de comparer le prix de revient d'une notice bibliographique éditée dans des établissements travaillant manuellement ou automatiquement, ce questionnaire ne porte que sur le catalogage courant.

CATALOGAGE MANUEL

Personnel

Nombre de personnes à temps plein

Catalogage signalétique

- Rédaction de la notice signalétique
- Relectures / contrôles¹
- Dactylographie / duplication / report des vedettes secondaires
- Intercalations / maintenance du fichier

Catalogage matières

- Indexation matières
- Relectures / contrôles¹
- Dactylographie / duplication
- Intercalations / maintenance du fichier

Catégories A, B, C ou assimilés		
A	B	C

Matériel

Coût annuel²

Maintenance

- Machines à écrire
- Fichiers (meubles)
- Fiches bristol

CATALOGAGE SEMI-AUTOMATISE³

Mobicat - Textor - Traitement de texte avec logiciel de catalogage

Personnel

Nombre de personnes à temps plein

Catalogage signalétique

- Rédaction / saisie de la notice signalétique
- Relecture / contrôles / validation
- Intercalation / maintenance du fichier

Catalogage matières

- Indexation matières
- Relecture / contrôles
- Intercalation / maintenance du fichier

Catégories A, B, C ou assimilés		
A	B	C

Matériel

Coût annuel

Maintenance

- Micro-ordinateurs ou machines à écrire mémoire
- Disquettes
- Bandes caroll

1. Comprend tous les contrôles et relectures à des stades divers.

2. Prix d'achat amorti sur 5 ans.

3. Si vous avez un système mixte manuel / automatisé, remplissez les deux pages correspondantes

Personnel

Nombre de personnes à temps plein

Personnel des bibliothèques

Catégories A, B, C ou assimilés		
A	B	C

Catalogage signalétique

- Création / récupération / mise à jour de la notice signalétique (indexation non comprise)
- Relecture / contrôles / validation

Catalogage matières

- Création / récupération / mise à jour de l'indexation matière
- Relecture / contrôle / validation

Administration de la base bibliographique

- Gestion de la base / harmonisation du catalogage
- Fichiers d'autorité

Personnel informaticien

(préciser niveau et salaire)

Création et maintenance du système informatisé

- du système de catalogage
- du système d'interrogation en ligne (OPAC)
- du système de production de catalogues édités :
 - Microfiches
 - CD-ROM

Matériel

Coût annuel

Maintenance

- Machine centrale
- Terminaux de saisie
- Installation et câblage
- Télécommunications

Coûts liés à l'édition

- Production de microfiches
- Lecteurs de microfiches
- Terminaux d'interrogation
- Production CD-ROM
- Lecteurs CD-ROM